



DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE BERLOU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 24 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'Honneur sous la présidence de Monsieur Christian LIGNON, Maire.

Présents : Marcel AUTTELET, Claude BENEDETTI, Claude CARPENA, Joselyne CEGLEC, Mathieu COUDERC, Christian LIGNON, Pascal LOUBES, Christelle MOUTIER

Absents excusés : Coralie CAUMES, Marie-Odile DARDE, Mathieu MOLINARI

Pouvoir : Marie-Odile DARDE donne pouvoir à Claude CARPENA

Secrétaire de séance : Christelle MOUTIER

La séance ouvre à dix-neuf heures et trente minutes.

Après l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et des pouvoirs, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint (*quorum atteint dès 6 conseillers*)

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal
- Eau de Berlou - délibération sur le projet de remplacement des UV : demande de subventions
- Eau de Berlou - délibération sur la source du Rul
- Ressources humaines - délibération de mise à jour du tableau des effectifs (suppression/création d'emploi pour avancement de grade)
- Recettes : Délibérations instaurant le principe de la perception d'une redevance d'occupation du domaine public
- Mise à disposition de la salle d'honneur pour le Dr Babeau
- Questions diverses (...)

Séance : Monsieur le Maire propose d'ajouter le vote d'une motion de soutien à l'AMF ce que le Conseil municipal accepte.

Approbation du procès-verbal du 27/09/2022

Le procès-verbal du 27 septembre 2022 a été envoyé par voie électronique aux membres du Conseil municipal.

Le Maire en fait lecture.

L'assemblée délibérante approuve le compte-rendu à l'unanimité.

Objet : Délibération sur le remplacement du système de traitement de l'eau – 2022/043

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Le Maire explique que le remplacement des UV ne peut plus être ajourné suite à la découverte de fuite et de dysfonctionnements.

Vu l'urgence d'ordre sanitaire, il explique qu'il faut engager les travaux avant l'octroi de subvention du Conseil départemental et autres organismes et fait lecture d'un courrier demandant, par dérogation, de rendre éligibles les dépenses engagées avant les éventuelles notifications de subventions. Ce courrier sera joint aux demandes d'aide.

Pour rappel, les travaux consistent à remplacer le système de traitement de l'eau par UV.

Coût estimé entre 35 000 et 65 000 € suivant les prestataires. Hérault Ingénierie procédera à l'appel d'offre comme suite à cette délibération.

Le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau (AERMC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'engager les travaux sans attendre les notifications éventuelles de subventions ;
- De demander une subvention au Conseil départemental de l'Hérault avec dérogation accordant le démarrage anticipé de travaux d'urgence ;
- De demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée ;

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Séance : pas d'observation

Objet : Délibération portant sur les travaux de réfection du captage du Rul – 2022/044

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Le Maire : expose l'avantage à effectuer une recherche de nouvelle ressource en eau au niveau du Rul.

Il explique également à l'assemblée la nécessité d'engager des travaux de réfection du captage du Rul. Il s'agit de remettre aux normes le système et ainsi d'améliorer les conditions sanitaires de ce captage.

Hérault Ingénierie, service départemental qui met ses compétences techniques au service des collectivités, a été consulté et a établi des devis pour ces deux prestations.

- Accompagnement pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau, pour un montant prévisionnel d'opération égal à 150 000,00 € :

Etude et suivi de travaux = 13 101.00 €

Prise en charge du Département 70% = 9 170.70 €

Financement Berlou 30% = 3 930.30 €

- Accompagnement pour la réalisation de travaux de réfection du captage du Rul, pour un montant prévisionnel d'opération égal à 50 000,00 € :

Etude et suivi de travaux = 9 762.00 €

Prise en charge du Département 70% = 6 833.40 €

Financement Berlou 30% = 2 928.60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De refuser l'accompagnement d'Hérault Ingénierie pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau compte tenu de la prise de compétences en 2026 par la Communauté de communes du Minervois au Caroux.
- D'accepter l'accompagnement d'Hérault Ingénierie pour la réalisation de réfection du captage du Rul.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Séance : Claude BENEDETTI suggère d'étudier une meilleure exploitation du forage de la Mause qui est déjà aux normes sanitaires et a un débit intéressant.

Le Conseil municipal prend note des propositions d'Hérault Ingénierie et se déclare favorable à l'étude du captage du Rul. Cependant, compte tenu de la prise de compétence de la gestion de l'eau en 2026 par la Communauté de communes, le Conseil ne vote pas la recherche en eau du Rul.

Objet : Délibération sur la création et suppression d'emploi, mise à jour du tableau des effectifs – 2022/045

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.